



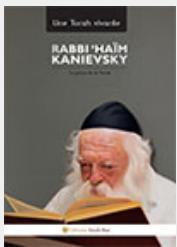
## Traité Troumot

### Michna 3 - Chapitre 6

המאכיל את פועליו ואת אורחיו תרומה הוא משלם את הקרן,  
והן משלמים את החומש, דברי רבי מאיר; וחכמים אומרים, הן  
משלמים קרן וחומש, והוא משלם להם דמי סעודתן.

Celui qui donne à manger de la térouma à ses ouvriers et à ses invités c'est à lui de payer le montant et à eux de payer le cinquième, telles sont les paroles de Rabbi Méïr. Mais les Sages disent : ces derniers payent le montant et le cinquième et lui (le propriétaire) leur paye le prix de leur repas.

### Rabbi 'Haïm Kanievsky



Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)